

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Retiré

AMENDEMENT N ° II-CF265

présenté par
M. Tellier, M. Le Gayic et M. Sansu

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Enseignement scolaire »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	300 000 000	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	300 000 000
Enseignement technique agricole	0	0
TOTAUX	300 000 000	300 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous nous opposons totalement à la réforme de l'enseignement professionnel telle qu'elle a été présentée par le président de la République.

La seule ambition d'une employabilité immédiate nous apparaît contraire à l'intérêt des étudiants et du pays. En effet, le marché du travail, en perpétuelle évolution, nécessite de pouvoir se former tout le long de sa vie et de bénéficier de bases complètes pour pouvoir évoluer dans sa vie professionnelle. la vision de court-terme de l'enseignement professionnel qui nous sera soumise par le Gouvernement revient à répondre aux besoins immédiats des entreprises, sans se soucier de l'avenir. De plus, la mission de l'Ecole est aussi de former des citoyennes et citoyens, sans les restreindre à leur statut de main d'œuvre au service des entreprises du bassin d'emploi. L'enseignement professionnel est une voie d'excellence si l'on donne aux établissements les moyens de fonctionner correctement et si l'on valorise les métiers auxquels il forme. Il ne s'agit pas d'opposer l'entreprise à l'école, mais bel et bien de rappeler les missions de l'enseignement professionnel. L'enseignement professionnel doit être l'affaire de l'enseignement scolaire, pas du patronat.

Afin de conformer aux règles de la loi organique relative aux finances publiques, l'amendement est ainsi rédigé :

L'action 03 « Enseignement professionnel sous statut scolaire » du programme 141 « Enseignement scolaire public du second degré » est abondé en CP et AE de 300 millions d'euros

Les crédits sont prélevés sur le hors titre 2 de l'action 8 « Logistique, système d'information, immobilier » du programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale ».